



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



Comité Technique Local **du 7 février 2013**

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 7 février 2013. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 16 h 15, La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par le syndicat SNUI Solidaires Finances Publiques 62 en la personne de M Patrick ROUSSEAU

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
F O DGFIP 62
C G T Finances Publiques
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour du Comité Technique Local est le suivant :

- 1°: Approbation du procès verbal du CTL du 19 novembre 2012
- 2°: Budget, opérations immobilières , bilan 2012, prévision 2013
- 3°: Services situés rue du Crinchon à Arras :
 - mise en place d'une caisse conjointe
 - harmonisation des horaires d'ouverture de la Paierie Départementale et de la Trésorerie d'Arras Banlieue
- 4°: Expérimentation sur le site d'Arras du rapprochement du Service de Publicité Foncière et du Pôle Enregistrement des SIE
- 5°: Entretien professionnel
- 6°: Bilan 2012 de mise en œuvre du Référentiel Marianne

1°: Approbation du procès verbal du CTL du 19 novembre 2012

Le P V du C T L du 19 novembre 2012 a été approuvé par les organisations syndicales présentes.

2°: Budget, opérations immobilières , bilan 2012, prévision 2013.

Bilan 2012 :

Un dossier clair et complet nous a été fourni par la direction. Elle rappelle qu'elle dispose de trois sources de financement, les crédits de fonctionnement courant dont l'essentiel est attribué dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), les crédits d'investissement destinés à financer des opérations immobilières et les crédits CHS. Concernant les dépenses relatives à l'action sociale, la direction nous a communiqué les chiffres suivants :

- Des subventions d'équilibre à hauteur de 148 354 € ont été allouées aux associations des restaurants administratifs de CALAIS, LILLERS, BRUAY LA BUISSIERE, SAINT POL SUR TERNOISE, ARRAS et MONTREUIL afin de compenser le coût des charges de personnels de droit privé.
- Des travaux d'électricité ont été effectués dans le restaurant du CDFP de Saint-Pol pour un montant de 3 174 € .
- Les ouvrants de la cantine de Longuenesse ont été remplacés pour un coût de 23 998 €
- Financement de 3 postes de travail pour 4 942 €.
- Financement des annonces pour le recrutement des personnes handicapées pour 5 262 €
- Financement d'une aide ménagère pour 195 €.

Au total, ces dépenses s'élèvent à 185 730 euros.

Concernant l'évolution de l'ensemble des dépenses, la direction reconnaît une stabilisation des périmètres des postes de dépenses constatée en 2012. L'évolution majeure concerne le périmètre des dépenses prises en charge par la Direction Générale. Depuis le début de l'année 2012, elle règle directement les dépenses de gaz et opère une reprise du même montant sur la DGF en cours d'année. La majorité des postes budgétaires enregistrent une diminution liée d'une part à une meilleure maîtrise de la dépense et d'autre part au transfert d'un certain nombre de dépenses relatives à l'entretien des immeubles domaniaux vers le BOP 309.

Certains postes ont cependant augmenté.

le téléphone (+1.73%) : La dépense de téléphonie est très légèrement en hausse. L'économie de 3,3 % constatée sur les abonnements, générée par l'optimisation des lignes téléphoniques est atténuée par l'augmentation des dépenses relatives aux communications (+ 10 %) et aux abonnements liés la téléphonie mobile (+ 50%).

les frais de déplacement (+18%) : Cette augmentation trouve une explication partielle dans le transfert d'imputation comptable des frais SNCF pour 4%. Cependant, une étude est actuellement en cours afin de connaître les raisons de l'augmentation restante

la sécurité fonctionnement (+47%) : Suite à la contractualisation d'un nouveau marché avec la société Brinks à compter du 1er octobre 2012, le contrôleur budgétaire régional a souhaité que soit créé un engagement juridique prenant en compte une année complète du minimum figurant dans le marché. L'administration centrale a pour satisfaire à cette demande procédé à la délégation de 71 830 euros d'autorisation. L'engagement du marché de transports et de traitement de fonds pour une année entière a entraîné cette augmentation des dépenses figurant sur cette ligne de près de 47 %. Pour autant il convient de souligner que la prestation de transports de fonds a été étendue au site de Diderot à compter du 1er octobre 2012 afin d'améliorer la sécurité des agents . **CFTC DGFIP 62 reconnaît que c'était urgent et nécessaire !**

Prévision 2013 :

En 2013, la prévision des dépenses est basée sur l'exécution budgétaire 2012 mais en tenant compte de la diminution notable de la DGF . Les prévisions de dépenses sont ainsi réparties entre les différents postes. A défaut de ligne spécifique, la réserve a été imputée fictivement sur le poste affranchissement. En raison de la forte diminution de la dotation, ce budget fait l'objet d'une baisse significative pour certains postes de dépenses.

- 1) Fournitures de bureau : Une diminution de 6% des dotations par agent a été appliquée afin de tenir compte de la diminution de la DGF 2013 par rapport à 2012.
- 2) Affranchissement. La diminution s'appuie sur une politique encore plus volontariste des envois en nombre et sur les réflexions actuellement en cours concernant la poursuite de la centralisation du courrier
- 3) Matériel informatique Une provision de 10 000 euros a été budgétisée pour l'achat de matériel informatique.
- 4) Travaux immobiliers Ce poste a été volontairement réduit de 71 %.

5) Véhicules : Comme en 2012, aucun remplacement des véhicules qui sont ou devront être sortis du patrimoine n'est envisagé.

Pour résumer, la DGFIP n'est pas un ministère prioritaire (!!) et donc, les agents devront faire le même travail qu'avant, avec moins de moyens qu'avant.

3°: Services situés rue du Crinon à Arras : mise en place d'une caisse conjointe et harmonisation des horaires d'ouverture de la Paierie Départementale et de la Trésorerie d'Arras Banlieue

La caisse conjointe

Selon la direction, à ce jour, chacune des deux structures gère les opérations de caisse propres à ses missions. Pour autant, le nombre d'opérations de caisse enregistrées en 2012 au sein de ces deux structures n'est pas de volume équivalent : la gestion des opérations de caisse pèse plus lourdement en terme de charge sur la Trésorerie d'Arras Banlieue (575 opérations) que sur la Paierie Départementale (124 opérations). Au regard des éléments de charge et de la situation des locaux des deux structures, il est envisagé de mettre en place une caisse conjointe aux services de la Paierie et à ceux de la Trésorerie d'Arras Banlieue ; cette dernière prenant en charge la gestion des opérations de caisse de la Paierie à compter du 1er mars 2013. La caisse sera tenue par la Trésorerie d'Arras Banlieue. **Pour CFTC DGFIP 62, c'est un très mauvais projet, une très mauvaise idée. La charge de travail incombant à l'agent chargé de la caisse sera énorme.**

Les organisations syndicales ont unanimement voté contre ce projet. La direction devra donc reconvoquer un C T sur ce sujet, vraisemblablement le 19 février 2013

Les horaires :

Horaires actuels d'ouverture au public de la Paierie départementale : tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h15

Horaires actuels d'ouverture au public de la Trésorerie d'Arras Banlieue : tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

La direction nous a informé qu'à compter du 1er janvier 2013, le poste d'Arras Banlieue prendra en charge la gestion des opérations de caisse de la Paierie.

Aussi, il a été demandé aux responsables de service de consulter leurs agents afin que les deux structures proposent des horaires d'ouverture au public identiques, à compter du 1er janvier prochain.

Après consultation, le choix retenu par la majorité des agents de la Trésorerie d'Arras Banlieue est le suivant : tous les jours de 8h45 à 12h et de 13h15 à 16h.

Suite au choix exprimé par les agents d'Arras Banlieue, la consultation des agents de la Paierie a, dans un premier temps, conduit à recueillir leur avis sur l'option retenue par leurs collègues d'Arras Banlieue et ce, dans un souci d'harmonisation nécessaire au fonctionnement de la future caisse commune. Cette option n'a cependant pas recueilli suffisamment d'avis favorables.

Une deuxième consultation a donc été effectuée sur la base d'une proposition différente en faveur de laquelle les agents de la Paierie se sont nettement prononcés. Les horaires ainsi retenus par la majorité des agents sont les suivants : tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Dans un souci d'harmonisation des horaires d'ouverture au public de ces deux structures, il est proposé de porter l'ouverture au public de la Trésorerie d'Arras Banlieue et de la Paierie départementale à 30 heures hebdomadaires, avec un accueil des usagers du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (dispositif retenu dans les différents sites d'Arras et dans les grands Centres des Finances Publiques du département), horaires par ailleurs retenus majoritairement par les agents de la Paierie.

Il ressort de ce qui est défini plus haut que selon CFTC DGFIP 62, il n'a pas été facile de définir un consensus ! Cela nous semble évident. La direction veut toujours créer des structures de plus en plus grandes et pour cause... Il est bien plus facile ensuite d'y supprimer des emplois. Plus les structures sont grandes, et plus elles deviennent difficiles à gérer. Dans ces conditions, CFTC DGFIP 62 a exprimé son total désaccord sur ce projet d'harmonisation des horaires d'ouverture de la Paierie départementale et de la trésorerie d'Arras-Banlieue, ainsi que sur la création de la caisse conjointe.



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif

4°: Expérimentation sur le site d'Arras du rapprochement du Service de Publicité Foncière et du Pôle Enregistrement des SIE

La direction nous informe qu'une réflexion sur l'organisation, le suivi et les synergies entre les différents services participant à la gestion et au contrôle de la fiscalité patrimoniale a été ouverte avec les organisations syndicales nationales au cours d'un groupe de travail tenu le 12 mars 2012, qui a permis un échange sur l'état des lieux.

Dans le prolongement de ces discussions, un second groupe de travail s'est tenu le 29 mai 2012, qui a donné lieu à l'examen de pistes d'évolution des structures en charge de la fiscalité patrimoniale présentées par l'administration autour de deux volets : le rapprochement de la mission de l'enregistrement et de la publicité foncière et la mise en place de pôles spécialisés de contrôle corrélé revenus / patrimoine. Le site d'ARRAS a été retenu pour participer à cette démarche.

le déroulement des tests : Trois principes dictent la conduite des tests

les tests s'effectueront à structures administratives constantes sans modifier les responsabilités de chacun. Ils seront conduits selon le principe de la double commande. Le responsable du SIE, chargé de la mission d'enregistrement, conservera la responsabilité comptable sur les opérations d'enregistrement.

les tests se dérouleront dans le respect des compétences des agents. Toutefois, un accueil commun à l'enregistrement et à la publicité foncière devra être mis en place pendant le test, ce qui impliquera le déplacement d'agents à l'accueil dédié. L'impact restera toutefois limité puisque les tests se dérouleront dans le même site.

les tests dureront environ six mois afin de pouvoir en tirer des enseignements utiles. Un point d'étape à mi-parcours sera réalisé.

Un suivi et un soutien réguliers aux sites tests seront assurés par l'administration centrale (bureaux métier GF-3B et informatiques SI-1D/SI-1C).

Une réunion de présentation détaillée du dispositif pour les agents des services concernés (pôle enregistrement d'Arras et SPF d'Arras) aura lieu sur le site dès réception par la Direction « d'une boîte à outils ».

CFTC DGFIP 62 considère qu'une fois de plus, on fusionne et rassemble les services, et que cette démarche n'augure rien de bon pour l'avenir et le devenir de nos collègues concernés.

5°: Entretien professionnel



CFTC DGFIP 62 a mis en ligne sur son site départemental un guide précis concernant cette nouvelle procédure, aussi obsolète et infantile que la précédente, sauf, que maintenant, on ne parlera plus de notation évaluation, mais d'un entretien professionnel. **Pour nous, c'est vraiment «bonnet blanc et blanc bonnet»**. CFTC DGFIP 62 vous recommande cependant de bien prendre connaissance du guide qu'elle a mis en ligne. De plus, nous vous rappelons que le permanent CFTC DGFIP 62, Sylvain Leblanc, est à votre disposition pour tout ce qui concerne cette nouvelle procédure



Pour CFTC DGFIP 62, le référentiel Marianne, c'est l'arbre qui cache la forêt. En effet, avec moins en moins de moyens et de personnel, il faudrait faire de mieux en mieux. Marianne ne s'occupe que de la forme, sans jamais se préoccuper du fonds. C'est juste la partie visible de l'iceberg, mais hélas, la partie invisible est énorme, et nos collègues le savent parfaitement bien, et certainement mieux que la direction.

La direction a donc largement développé ses compliments à l'égard de cette brave Marianne. Elle est très contente et très satisfaite d'elle-même. Alors, tant mieux pour elle, mais tant pis pour les collègues qui subissent au jour le jour les suppressions d'emplois et la charge sans cesse en augmentation de leur masse de travail. L'engagement n°6 cependant a mobilisé notre attention. « Nous vous accueillons avec courtoisie et nous vous donnons le nom de votre interlocuteur ». Selon la direction, avec un taux d'identification de 44,4%, le département se trouve en retrait par rapport au niveau du résultat national (48,7%). CFTC DGFIP 62 affirme que sur certains sites complexes, tels par exemple Lens ou Calais, avec des administrés très stressés par le chômage, et donc, parfois très agressifs, il est préférable que les agents ne donnent pas leur état civil au téléphone. Nous défendons et comprenons parfaitement bien leur position.

Compte rendu de votre représentant CFTC DGFIP 62 au C T L
Jean-François HENEMAN, R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)

